

COMMUNE DE LECQUES · GARD

Le site internet de Lecques

Guide de l'habitant

Vos démarches, vos informations, votre avis : le village à portée de clic.

www.lecques.fr

Édition d'octobre 2026

Le mot du Maire

Chères Lecquoises, chers Lecquois,

Notre commune s'est dotée d'un nouveau site internet. Nous l'avons voulu **simple et utile**. On n'y vient pas pour le plaisir de naviguer, mais pour trouver une information ou accomplir une démarche : refaire une carte d'identité, inscrire un enfant à la cantine, louer la salle communale, savoir quand passe le car. Les démarches les plus demandées sont à **un clic** de la page d'accueil, et vous pouvez poser vos questions avec vos propres mots.

Mais ce site est bien plus qu'un guichet. Nous le voulons comme **une place de village ouverte en permanence** : un lieu où l'on s'informe, et aussi un lieu où l'on s'exprime. Avec « Votre avis sur Lecques », le conseil municipal vous consulte sur les projets qui façonnent notre quotidien. Il publie les résultats et vous dit ce qu'il en a retenu. Les procès-verbaux des conseils municipaux et les comptes de la commune y sont consultables par tous. **La transparence et la participation ne sont pas des slogans : ce sont des outils que nous mettons entre vos mains.**

Il est aussi pensé pour notre sécurité à tous : le niveau du Vidourle, les restrictions d'eau du jour, l'emplacement des défibrillateurs, les consignes en cas de crue… accessibles même quand le réseau faiblit.

Je vous invite à le découvrir avec ce guide, à vous abonner aux actualités, à répondre aux consultations, à nous signaler ce qui ne va pas et à nous proposer vos idées. Chaque avis compte, et un village vivant est un village où chacun prend la parole.

Et si l'informatique n'est pas votre fort, **le secrétariat de mairie reste à votre écoute**, comme toujours : ce site ne remplace pas le contact humain, il le complète.

Je remercie chaleureusement Francis AYNAUD, qui a conçu ce site bénévolement pour notre commune.

Bonne découverte à toutes et à tous.

Marc DUCHENNE
Maire de Lecques

Au sommaire

1 **Le site en un coup d'œil**
Le menu, la recherche, le site sur votre téléphone.

2 **Faire vos démarches**
Les démarches en un clic, les fiches pas à pas, les nouveaux habitants.

3 **Participer à la vie du village**
Donner votre avis, signaler, proposer, suivre les décisions, les documents et les comptes.

4 **S'informer au quotidien**
Actualités, abonnement, agenda, cars, eau, vie associative.

5 **Votre sécurité**
Le Vidourle en direct, les défibrillateurs, les personnes fragiles, le mode hors connexion.

6 **Un site pour toutes et tous**
Réglages d'affichage, accessibilité, respect de votre vie privée.

7 **Questions fréquentes**
Les réponses aux questions que l'on nous pose le plus.

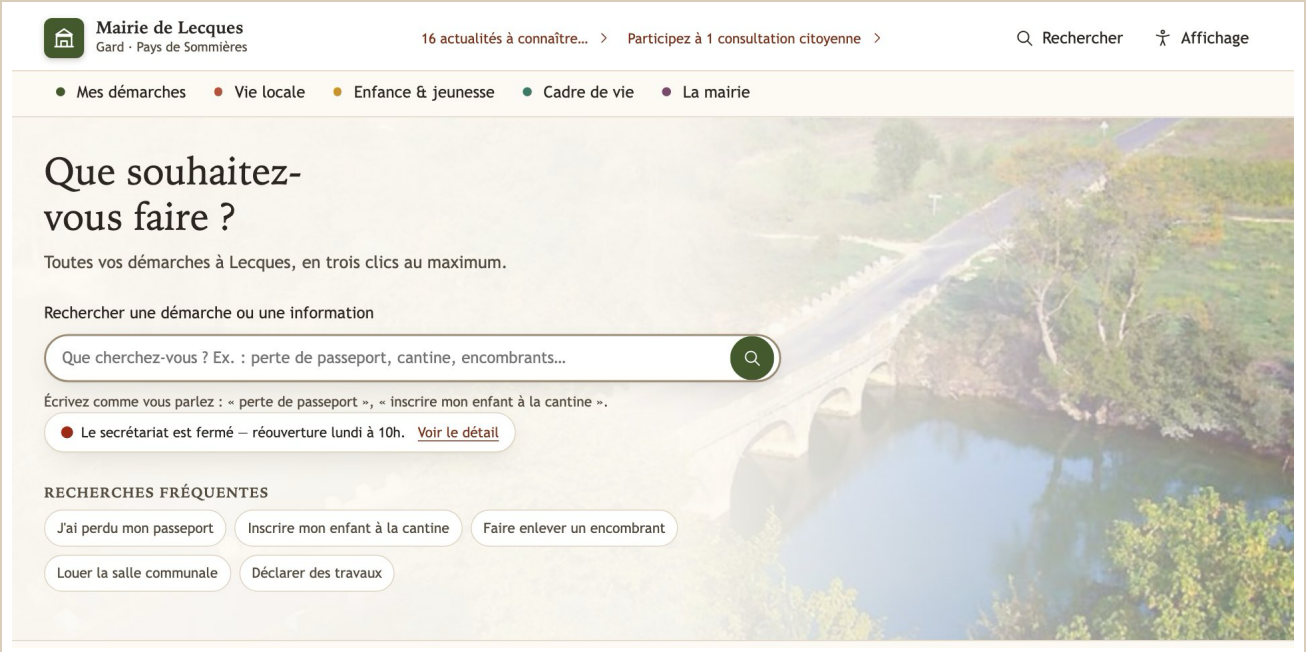
Mémo
Les numéros et adresses utiles, à garder sous la main.

Comment lire ce guide ?

Les captures d'écran viennent du site réel. Les chemins s'écrivent ainsi : **Menu › Vie locale › Votre avis sur Lecques** signifie « ouvrez le menu, choisissez Vie locale, puis Votre avis sur Lecques ». Les encadrés **« À vous de jouer »** signalent tout ce que vous pouvez faire pour participer à la vie de la commune.

1. Le site en un coup d'œil

Le site de la commune, **www.lecques.fr**, est construit autour d'une idée simple : vous venez pour agir, pas pour chercher. La page d'accueil pose donc une seule question : « **Que souhaitez-vous faire ?** »



La page d'accueil : une recherche, les recherches fréquentes, et l'état du secrétariat (ouvert ou fermé) en direct.

Le menu : cinq rubriques

Chaque rubrique a sa couleur, que l'on retrouve partout sur le site.

Rubrique	Ce que vous y trouvez
Mes démarches	Papiers, famille, école, logement, déchets : faire ma démarche.
Vie locale	Actualités, « Votre avis sur Lecques », associations, bibliothèque, salles, acteurs économiques, tourisme, abonnement, agenda.
Enfance & jeunesse	De la crèche au lycée, et les loisirs des jeunes Lecquois.
Cadre de vie	Déchets, eau, urbanisme, environnement, risques et sécurité, transports, services de proximité.
La mairie	Conseils municipaux, budgets, commissions, élus, contact et horaires, fiche pratique, bulletins, histoire du village.

En haut de chaque page

- **Rechercher** : la recherche du site, accessible de partout.
- **Affichage** : agrandir le texte, renforcer les contrastes… (voir le chapitre 6).

- « … **actualités à connaître** » et « **Participez à … consultation citoyenne** » : deux raccourcis qui vous signalent ce qui est nouveau.

Sur votre téléphone



Sur téléphone : les démarches en grandes tuiles, la barre d'accès rapide en bas.

Plus de la moitié d'entre vous consultent le site sur un téléphone : il a été conçu **d'abord pour le téléphone**.

En bas de l'écran, une barre reste toujours visible :

- **Rechercher** : poser votre question ;
- **Démarches** : la liste complète ;
- **Appeler** : téléphoner à la mairie en un geste ;
- **Y aller** : l'itinéraire jusqu'à la mairie.

Le menu s'ouvre avec le bouton ☰ en haut à droite.

2. Faire vos démarches

Les démarches les plus demandées, en un clic

Sous la recherche, les tuiles « **Je veux…** » mènent directement aux huit démarches les plus fréquentes à Lecques. Le bouton « **Voir les 32 démarches** » ouvre la liste complète, classée par thème.



Les tuiles « Je veux… » de la page d'accueil. Sous chaque titre : où se fait la démarche.

Écrivez comme vous parlez

Inutile de connaître le nom officiel d'une démarche. Tapez votre question avec vos mots : « **j'ai perdu mon passeport** », « **vieux frigo** », « **je veux construire un abri de jardin** », « **mon fils a 16 ans** ». La recherche comprend les formulations courantes et les fautes de frappe, et vous amène au bon endroit.



Une question posée avec des mots de tous les jours, et la bonne démarche en premier résultat.

Une fiche claire pour chaque démarche

Chaque fiche répond aux mêmes questions, toujours dans le même ordre :

- **Où ?** Une étiquette l'indique d'emblée : **En mairie**, **100 % en ligne** ou **Hors de Lecques** (par exemple les cartes d'identité, qui se font dans une mairie équipée).
- **Comment ?** Les étapes, numérotées.
- **Quelles pièces fournir ?**, **quel délai ?**, **combien ça coûte ?**
- **Un bouton d'action** : faire la démarche en ligne, prendre rendez-vous, appeler ou écrire à la mairie, avec le bon objet déjà rempli.



La fiche « Refaire ou obtenir une carte d'identité » : où, et un bouton pour passer à l'action.

Chaque fiche s'imprime proprement : pratique pour garder la liste des pièces à apporter.

Vous arrivez à Lecques ?

La fiche « **Je m'installe à Lecques** » (**Menu › Mes démarches**) rassemble tout ce qu'il faut faire dans les premières semaines : se faire connaître au secrétariat, s'inscrire sur les listes électorales, inscrire ses enfants à l'école et à la cantine, demander son badge de déchetterie, signaler son changement d'adresse.

> **Pas à l'aise avec internet ?**
>
> Le secrétariat de mairie vous accompagne dans vos démarches, y compris celles qui ne relèvent pas de la commune. Appelez le **04 66 80 11 83** ou passez aux heures d'ouverture.

3. Participer à la vie du village

Ce site n'est pas seulement une vitrine de la mairie : c'est **un outil pour que chacun puisse prendre part aux décisions.** Voici toutes les façons de le faire.

Donner votre avis : « Votre avis sur Lecques »

Le conseil municipal soumet régulièrement des questions aux habitants : aménagements, animations, stationnement… Vous les trouvez dans **Menu › Vie locale › Votre avis sur Lecques**, et un raccourci en haut de chaque page vous signale les consultations ouvertes.



Une consultation ouverte : la question, les réponses, le commentaire facultatif et les résultats en direct.

Comment répondre ?

1. Ouvrez la consultation et lisez la question.
2. Choisissez la réponse qui vous correspond.
3. Si vous le souhaitez, ajoutez un **commentaire** : il est lu uniquement par la mairie, jamais publié sur le site.
4. Cliquez sur « **Participer à la consultation** ». C'est fait !

Et ensuite ?

- **Les résultats s'affichent en direct**, pendant toute la durée de la consultation.
- À la clôture, la mairie publie **les résultats définitifs** et **les conclusions retenues** par le conseil municipal : vous savez ce qu'est devenu votre avis.
- Les consultations terminées restent consultables : c'est la mémoire des choix du village.

> **Votre réponse est anonyme**
>
> Aucun compte à créer, aucun nom, aucune adresse enregistrée. Pour que chaque avis compte une fois, une seule réponse est acceptée par navigateur : merci de ne répondre qu'une fois par personne.

> **À vous de jouer — proposez un sujet**
>
> Un sujet mérite l'avis de tous ? Écrivez-le à la mairie (**mairie30@lecques.fr**) : les consultations naissent aussi de vos idées.

Signaler un problème, rencontrer un élu

Un lampadaire en panne, un nid-de-poule, un dépôt sauvage, une nuisance ? La fiche « **Rencontrer un élu ou signaler un problème** » (tapez simplement « signaler un lampadaire en panne » dans la recherche) vous permet d'écrire directement au secrétariat. La page **Contact et horaires** propose aussi un bouton « **Écrire à la mairie** ». Précisez le lieu et, si possible, joignez une photo : cela accélère l'intervention.

Faire vivre le village

- **Annoncer un événement** : association, école ou particulier, la page **Actualités** propose un bouton « Annoncer un événement ». Votre manifestation peut figurer dans les actualités et dans le bulletin municipal.
- **Créer une association ou demander une subvention** : une fiche démarche vous guide.
- **Enrichir la mémoire du village** : vous détenez des photographies, des cartes postales ou des documents anciens de Lecques ? La page **Histoire du village** vous invite à les partager avec la commune.
- **Veiller les uns sur les autres** : vous connaissez une personne âgée ou isolée ? Aidez-la à s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables (voir le chapitre 5).

Suivre les décisions : les conseils municipaux

Les séances du conseil municipal sont **publiques** : chacun peut y assister. Leurs procès-verbaux sont publiés dans **Menu › La mairie › Conseils municipaux**, classés par année depuis 2014.

Une **recherche dans les procès-verbaux** permet de retrouver en un instant ce qui a été décidé sur un sujet : « voirie », « cimetière », « budget »…



La page des conseils municipaux, avec la recherche dans les procès-verbaux.

Consulter les documents de la commune : la bibliothèque documentaire

Menu › La mairie › Bibliothèque documentaire communale rassemble les documents que la commune met à votre disposition, en dehors des séances du conseil : rapports, études, plans, arrêtés, mais aussi photos, vidéos et enregistrements. Ils sont classés par année, et chacun porte un ou plusieurs **thèmes** : Environnement, Culture, Alertes et sécurité…

Tout s'ouvre **directement dans votre navigateur**, sans logiciel à installer. Chaque document annonce son format et son poids (« Vidéo MP4, 14 Mo », « PDF, 300 Ko ») : pratique pour savoir, avant de l'ouvrir sur un téléphone, s'il vaut mieux attendre d'être en wifi.

Pour trouver un document, **écrivez un mot** dans la recherche ou **choisissez un thème** : un thème choisi seul affiche tous ses documents, du plus récent au plus ancien. La recherche lit le texte des documents PDF ; une photo ou une vidéo se retrouve par son titre et ses thèmes.



La bibliothèque documentaire : une recherche, un filtre par thème, et les documents classés par année avec leur format et leur poids.

Comprendre les finances de la commune

La page **Budgets** présente le budget voté, ses grandes masses et les projets d'investissement. Elle montre aussi **les comptes réels de l'année, en clair** : sur 100 € dépensés, combien vont au personnel, aux achats, à l'entretien… Et d'où vient l'argent. Un tableau compare Lecques, par habitant, à la moyenne des communes de même taille.



Les comptes de la commune « en clair », mis à jour automatiquement à partir des données publiées par l'État.

À vous de jouer — restez informé et faites savoir

- Abonnez-vous aux actualités (chapitre 4) : vous serez prévenu de chaque nouvelle consultation.
- Parlez du site à vos voisins, surtout à ceux qui ne l'ont pas encore découvert.
- Une erreur, une information périmée sur le site ? Signalez-la à la mairie : le site s'améliore grâce à vous.

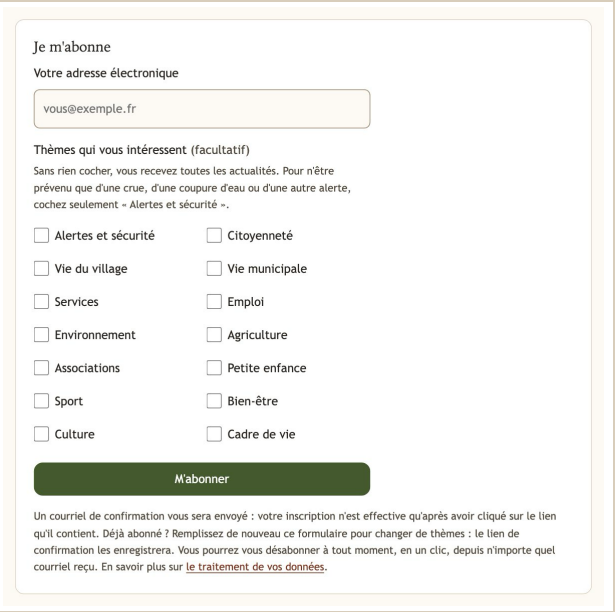
4. S’informer au quotidien

Les actualités

Menu › Vie locale › Actualités rassemble la vie de la commune : décisions, informations pratiques, manifestations. Les actualités importantes sont signalées « **À la une** ». Chaque événement daté propose un bouton « **Ajouter à mon agenda** » : la date s’inscrit dans le calendrier de votre téléphone.

Recevoir les actualités par courriel

Dans **Menu › Vie locale › S’abonner aux actualités**, indiquez votre adresse électronique. Vous pouvez **choisir vos thèmes** : sans rien cocher, vous recevez tout ; en cochant seulement « **Alertes et sécurité** », vous n’êtes prévenu que de l’essentiel (crue, coupure d’eau…).



Le formulaire d’abonnement et le choix des thèmes.

Un courriel de confirmation vous est envoyé : l’inscription n’est effective qu’après avoir cliqué sur son lien.

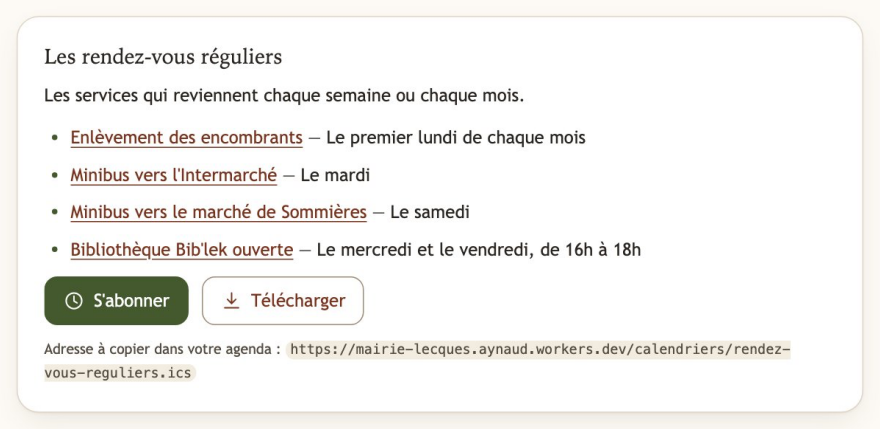
Changer de thèmes ? Remplissez de nouveau le formulaire : le lien de confirmation enregistrera vos nouveaux choix.

Se désabonner ? Un lien, présent dans chaque courriel, suffit : en un clic, votre adresse est effacée.

Votre adresse ne sert qu’à cela, et n’est jamais transmise à personne.

Les dates du village dans votre agenda

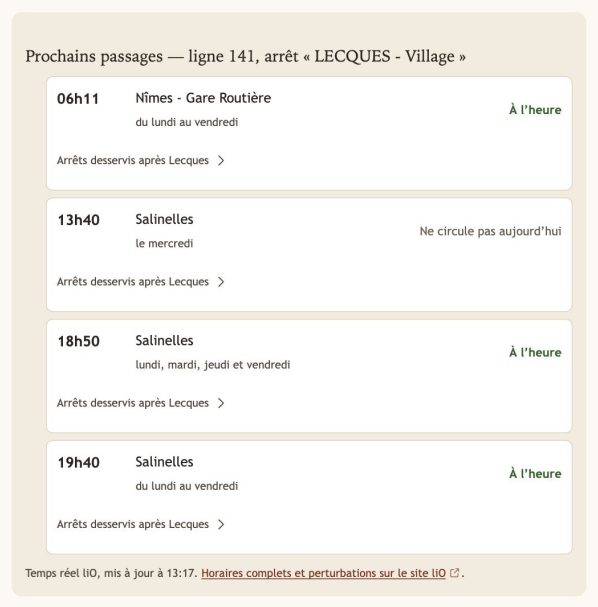
Menu › Vie locale › Les dates dans votre agenda vous propose deux calendriers à ajouter à votre téléphone ou à votre ordinateur : **les rendez-vous réguliers** (enlèvement des encombrants, minibus, bibliothèque) et **les événements du village**. Abonnez-vous une fois : les nouvelles dates apparaissent ensuite toutes seules.



Un bouton « S'abonner », et les rendez-vous arrivent dans votre agenda.

Se déplacer : les cars liO en temps réel

Menu › Cadre de vie › Transports et déplacements affiche les prochains passages de la ligne 141 à l'arrêt « LECQUES - Village », avec **le retard ou la suppression éventuels, en temps réel**. Vous y trouvez aussi le minibus intercommunal (le mardi vers l'Intermarché, le samedi vers le marché de Sommières) et le transport scolaire.



Les prochains passages du car, avec leur état en direct.

L'eau : les restrictions du jour

En période de sécheresse, la préfecture limite certains usages de l'eau. La page **Eau et assainissement** affiche **la situation du jour à Lecques** : niveau de restriction, arrêté en vigueur, et ce qui est permis ou interdit (arrosage, piscine, lavage de voiture…).



Les restrictions d'eau en vigueur à Lecques, mises à jour chaque jour à partir des données officielles.

La vie du village

- **Associations** : les associations de Lecques et leurs contacts.
- **Acteurs économiques** : l'annuaire des professionnels du village, mis à jour chaque jour à partir du répertoire officiel des entreprises, et leur carte.
- **Bibliothèque Bib'lek**, **salles communales et Art'lek**, **tourisme et randonnées** (avec, l'été, la carte d'accès aux massifs avant de partir en garrigue).
- **Déchets et tri**, **services de proximité** (distributeur de pain, minibus), **urbanisme** (PLU, cadastre).

L'application citoyenne du Pays de Sommières

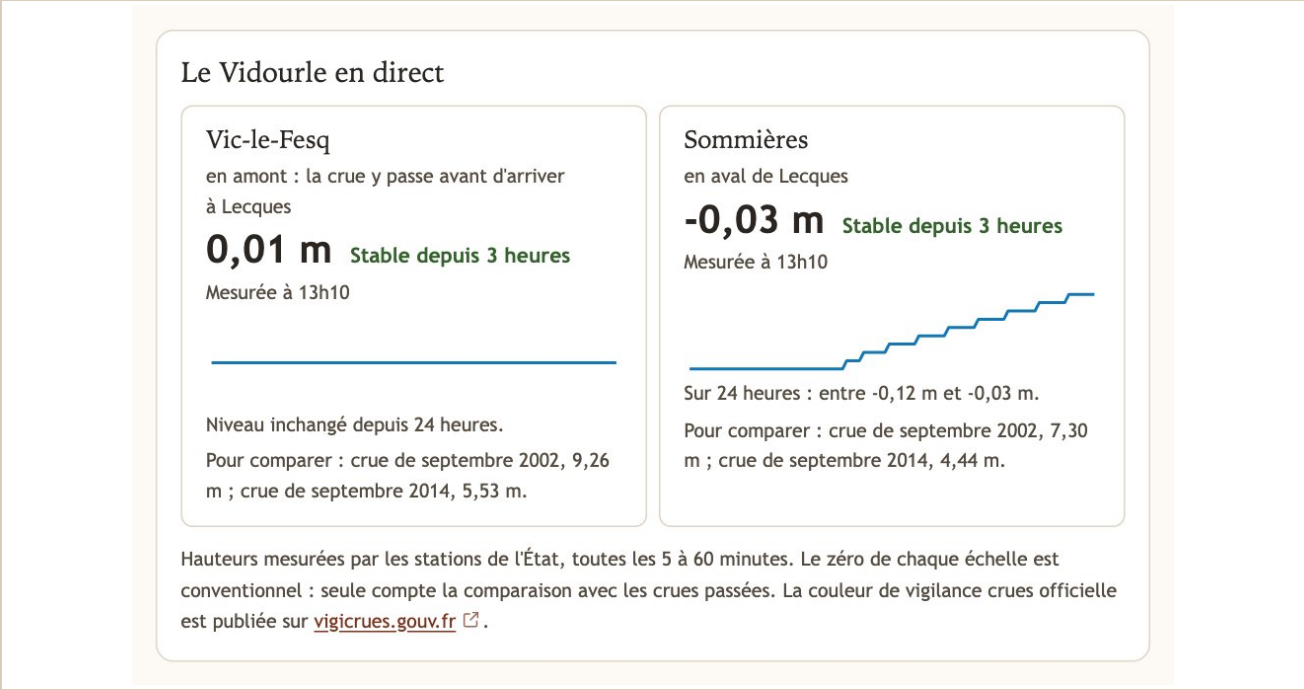
Alertes, actualités et événements de Lecques et du Pays de Sommières, directement sur votre téléphone. Elle est disponible gratuitement sur l'App Store et Google Play.

5. Votre sécurité

Lecques vit au bord du Vidourle et au milieu de la garrigue. La page **Menu › Cadre de vie › Risques et sécurité** rassemble tout ce qu'il faut savoir, et se complète d'informations en direct.

Le Vidourle en direct

Le site affiche **la hauteur du Vidourle** mesurée par les stations de l'État qui encadrent le village : **Vic-le-Fesq en amont** (la crue y passe avant d'arriver à Lecques) et **Sommières en aval**. Pour chaque station : la hauteur actuelle, la tendance sur trois heures (stable, en hausse, en baisse), la courbe des dernières 24 heures, et les hauteurs des grandes crues de 2002 et 2014 pour comparer.



Le Vidourle en direct sur la page Risques et sécurité.

En cas de crue : les bons réflexes

- Ne vous engagez jamais sur une route inondée, à pied comme en voiture.
- Ne descendez pas sur les berges, même pour observer.
- Montez dans les étages plutôt que de fuir au dernier moment.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les établissements les mettent en sûreté.

Où est le défibrillateur ?

La même page indique **le défibrillateur de Lecques** (à l'extérieur de la mairie, accessible jour et nuit) et **les plus proches** dans les communes voisines, avec la distance et un lien vers la carte. La liste est mise à jour chaque semaine à partir de la base nationale.



Les défibrillateurs les plus proches : en cas d'arrêt cardiaque, appelez le 15, massez, défibrillez.

Veiller sur les personnes fragiles

En cas de canicule ou d'autre situation exceptionnelle, la mairie appelle les personnes inscrites sur le **registre des personnes vulnérables** pour prendre de leurs nouvelles et organiser l'aide nécessaire. Peuvent s'inscrire les personnes de 65 ans et plus, de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail, et les adultes en situation de handicap vivant à domicile. La fiche « **S'inscrire sur le registre des personnes vulnérables** » prépare pour vous le courriel à envoyer. **Un proche ou un voisin peut faire la demande**, si la personne ne s'y oppose pas.

Même sans réseau

Pendant une crue, le réseau mobile est souvent saturé. Dès votre première visite sur le site, **la page Risques et sécurité, la fiche pratique, le contact de la mairie et la page d'accueil restent consultables sans connexion** sur la plupart des téléphones et ordinateurs récents.



La fiche pratique, à imprimer.

Pour ne dépendre de rien, **imprimez la fiche pratique** (**Menu › La mairie › Fiche pratique à imprimer**) : numéros d'urgence, coordonnées et horaires de la mairie, défibrillateur, rendez-vous réguliers, sur une seule page.

Gardez-la près du téléphone ou sur le réfrigérateur.

Les numéros d’urgence

Numéro	Pour qui, pour quoi
15	SAMU
17	Police et gendarmerie
18	Pompiers
112	Numéro d'urgence européen
114	Urgence par SMS — personnes sourdes et malentendantes
119	Enfance en danger
3919	Violences femmes info

Débroussaillement : la page Environnement vous permet de vérifier, sur la carte officielle, si votre terrain est soumis à l’obligation de débroussailler.

6. Un site pour toutes et tous

Adapter l'affichage à vos yeux

Le bouton « **Affichage** », en haut de chaque page, ouvre des réglages de confort :



Le panneau « Affichage ».

- **Taille du texte** : normale, grande ou très grande.
- **Contraste renforcé** : des couleurs plus marquées, plus faciles à lire.
- **Police adaptée** : une écriture plus aérée, conçue pour faciliter la lecture, notamment en cas de dyslexie.
- **Réduire les animations** : pour une lecture plus calme.

Ces réglages sont retenus sur votre appareil : vous les retrouvez à chaque visite.

Un site accessible

Le site suit le référentiel officiel d'accessibilité des services publics (RGAA). Il se lit au clavier et avec les logiciels de lecture d'écran, le texte peut être agrandi sans que la page ne déborde, et chaque image est décrite. Une **déclaration d'accessibilité** est consultable en bas de chaque page.

Votre vie privée est respectée

- **Aucun cookie publicitaire, aucun traceur** : le site ne suit pas votre navigation et ne la transmet à personne.
- **Aucune ressource extérieure** chargée à votre insu (pas de police Google, pas de réseau social intégré).
- **Aucun compte à créer** pour consulter, faire une démarche ou donner votre avis.
- Les seules données que vous confiez (votre adresse, si vous vous abonnez) servent uniquement à ce pour quoi vous les donnez. La page **Données personnelles** détaille vos droits.

7. Questions fréquentes

Je ne trouve pas la démarche que je cherche.
Tapez votre question avec vos mots dans la recherche. Si elle ne donne rien, la liste complète des démarches est juste en dessous des résultats. Et le secrétariat peut toujours vous orienter.

Dois-je créer un compte ?
Non. Rien sur le site ne demande de compte ni de mot de passe.

Mon avis dans une consultation est-il anonyme ?
Oui. Ni votre nom ni votre adresse ne sont enregistrés. Votre commentaire éventuel n'est lu que par la mairie.

Où trouver un rapport, un plan ou un arrêté de la commune ?
Dans **Menu › La mairie › Bibliothèque documentaire communale** : cherchez un mot ou choisissez un thème. Les procès-verbaux des séances sont, eux, dans **Conseils municipaux**.

Comment savoir ce qu'a donné une consultation ?
À la clôture, les résultats définitifs et les conclusions retenues par le conseil municipal sont publiés sur la page de la consultation.

Comment me désabonner des actualités ?
Cliquez sur le lien de désabonnement présent dans chaque courriel reçu. Vous l'avez perdu ? La page d'abonnement permet de vous le renvoyer.

Le site fonctionne-t-il sans internet ?
En partie : après une première visite, les pages essentielles (risques, fiche pratique, contact, accueil) restent consultables. Pour être tranquille, imprimez la fiche pratique.

Le secrétariat est-il ouvert aujourd'hui ?
La page d'accueil l'indique en direct, avec l'heure de la prochaine ouverture.

Je ne suis pas à l'aise avec internet.
Le secrétariat vous accueille aux heures d'ouverture et vous accompagne dans vos démarches. Un proche peut aussi vous aider à vous abonner ou à répondre aux consultations.

J'ai repéré une erreur sur le site.
Écrivez-le à la mairie (mairie30@lecques.fr) : elle sera corrigée.

Mémo

La mairie	Coordonnées et horaires
Adresse	233 rue du 26 Août 1944, 30250 Lecques
Téléphone	04 66 80 11 83
Courriel	mairie30@lecques.fr
Secrétariat	Lundi, mercredi et vendredi : 10h à 12h · Jeudi : 14h à 16h30
Site internet	www.lecques.fr

Pour…	Allez dans…
Faire une démarche	la page d'accueil (tuiles « Je veux… ») ou **Menu › Mes démarches**
Poser une question	**Rechercher**, en haut de chaque page
Donner votre avis	**Menu › Vie locale › Votre avis sur Lecques**
Recevoir les actualités	**Menu › Vie locale › S'abonner aux actualités**
Avoir les dates dans votre agenda	**Menu › Vie locale › Les dates dans votre agenda**
Suivre le Vidourle, trouver un défibrillateur	**Menu › Cadre de vie › Risques et sécurité**
Connaître les restrictions d'eau	**Menu › Cadre de vie › Eau et assainissement**
Prendre le car	**Menu › Cadre de vie › Transports et déplacements**
Lire les décisions du conseil	**Menu › La mairie › Conseils municipaux**
Consulter les documents de la commune	**Menu › La mairie › Bibliothèque documentaire communale**
Imprimer l'essentiel	**Menu › La mairie › Fiche pratique à imprimer**
Agrandir le texte	le bouton **Affichage**, en haut de chaque page

Urgences			
15	SAMU	**114**	Urgence par SMS — personnes sourdes et malentendantes
17	Police et gendarmerie	**119**	Enfance en danger
18	Pompiers	**3919**	Violences femmes info
112	Numéro d'urgence européen		

www.lecques.fr — le site de tous les Lecquois